

Politique -

Article paru le 11 septembre 2008

Imprimer**Fermer****SOCIAL - ÉCONOMIE****Écran de fumée autour d'une liquidation**

Industrie . Dans les Yvelines, la Société nationale de revalorisation (SNR), devrait être mise en liquidation judiciaire ce matin. Avec un lourd passif social et environnemental.

Pas de fumée sans feu. L'adage colle à merveille, dans ce coin des Yvelines. Car c'est en observant quotidiennement le panache noirâtre s'échapper de la cheminée, là-bas, à quelque huit cents mètres pour les plus proches, que les habitants de Sonchamp et de Saint-Arnoult ont eu la puce à l'oreille. Il faut dire que l'odeur obligeait à se calfeutrer et que les toux se multipliaient dans les deux bourgs. Mais depuis le début de l'été, plus rien. Plus une volute de fumée. La Société nationale de revalorisation, plus connue sous le sigle SNR, a cessé de fondre des déchets d'aluminium en lingots, dont l'industrie est friande. Les fours et le séchoir ont été fermés et 45 des 65 salariés ont été mis à la porte, fin juin. Le tribunal de commerce de Versailles devrait prononcer la liquidation judiciaire de la SNR ce matin, à huis clos. De leur côté, les ex-salariés n'en démordent pas : rien n'a été fait dans les règles.

« Nos préavis sont expirés depuis le 28 août et nous n'avons toujours pas reçu les documents nécessaires pour s'inscrire aux ASSEDIC », explique Aliou Sy Savane, délégué CGT, figurant parmi les « licenciés économiques ». Une partie des ouvriers s'est assuré l'aide d'un avocat, flanquée d'associations de riverains ; « on ne veut pas les laisser dans la nature », confie un militant local. « Après six mois de négociation pour une augmentation des salaires, ils ont donné leur accord. Le lendemain, ils fermaient l'usine. Ils se sont foutus de moi, je ne leur pardonnerai jamais », ne décolère pas le syndicaliste.

Officiellement, l'entreprise est mise en redressement judiciaire fin juin. « Ce qu'on ne comprend pas, c'est que l'usine tournait à plein jusqu'en juin 2007, puis les stocks n'ont plus été réalimentés », assure José Colmenero, autre représentant du personnel. Les trois tonnes d'aluminium ont fini par n'être plus grand-chose. Pourtant, le chiffre d'affaires de la SNR aurait bondi de 26 millions d'euros en 2004 à 63 millions d'euros en 2007, chiffre Aliou Sy Savane. En 2004, peu après le versement d'une aide publique de trois millions d'euros pour la création d'une usine identique dans la Nièvre, 20 % du capital de l'entreprise familiale de Jean-Luc Bourbon sont passés dans les mains d'une holding luxembourgeoise. Comment une telle entreprise peut-elle être l'objet d'un redressement judiciaire ? « Rien n'explique que cette boîte sombre », affirme l'avocat des salariés, Alexandre Faro. Nous n'obtiendrons pas de réponse de la direction de la SNR, malgré plusieurs sollicitations.

Début 2007, une étude commanditée par les associations Sonchamp environnement et ACURDI pointait une pollution des sols en divers métaux lourds et en dioxines, bien au-delà des normes. Dans la foulée, un arrêté préfectoral menaçait la SNR d'une mise en demeure si une mise aux normes n'était pas réalisée. En octobre 2007, le directeur général Jean-Eric Latchimi déclarait néanmoins : « Aujourd'hui, on a pris conscience qu'il faut faire les choses en conformité. En dix-huit mois, nous avons fait plus qu'en vingt ans. » Bel aveu pour une usine « classée pour la protection de l'environnement » depuis 1994, après dix-sept ans d'activité hors de tout contrôle. « C'est une entreprise habile à cacher la réalité à qui ne veut pas creuser », tranche Jean Mourain, président de Sonchamp Environnement. Mieux, l'usine a continué jusqu'au bout à produire près de 1 500 tonnes d'aluminium blanc par mois, malgré la limite fixée à 1 000 tonnes. Pis, dans les années quatre-vingt, elle avait été épinglée pour avoir abrité sur son site les familles de salariés, la plupart Africains.

« On travaillait pratiquement sans équipement de protection », raconte le délégué CGT Aliou Sy Savane, évoquant l'huile, la peinture ou autres produits recouvrant les déchets d'aluminium à traiter. « Ceux qui étaient aux fours avaient des trous dans leurs pantalons à cause des projections et on nous donnait des masques deux fois par semaine alors qu'il aurait fallu les changer tous les jours. » Les accidents de travail seraient nombreux, mais rarement déclarés. Quant aux sacs de déchets de produits carbonés, dont des dioxines, faute d'être traités dans les règles, ils finissaient parfois dans les fours... Fumeuse affaire.

Vincent Defait